



VOTE

Pour : 19

Contre : 00

Abstentions : 01

Ne prend pas part : 00

Adopté à la majorité

=====
Certifiée exécutoire par
le Maire compte tenu de
l'affichage et de la
réception en Préfecture
le

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq du mois d'avril à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESHAIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation en date du 17 avril.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert, APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, NISUS Eric, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette ; GAMIETTE Liliane, BALZINC Théogat ; FLEMIN Félix.

Absents excusés : - BARRE Augustina (a donné procuration), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, MOBETIE Marie-France, JEAN (née SABAS) Lydie, MAHIASIN Max (a donné procuration)

Sont absents SABAS Sidney

13 JUIN 2014

Affichée le

12 JUIN 2014

Deshaies le

Le Maire

A assisté : Monsieur JULIA Fred, (Directeur Général des Services)

Secrétaire de séance : Madame VALLUET Odette



Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : Accessibilité

Exposé des motifs

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'au titre de la programmation 2014 de la DETR et l'appel à projet lancé par les services de l'Etat, la Commune a fixé en priorité 3, les travaux d'accessibilité et sécurité de la Mairie, la bibliothèque et l'église.

L'opération consistera à :

- Réaliser un cheminement permettant de relier la Mairie, la Bibliothèque et l'église. Il devra respecter les normes Personnes à Mobilité Réduite et permettre une sécurisation tout au long du parcours.
- Installer des rampes d'accès aux trois bâtiments respectant les pentes maximales pour les Personnes à Mobilité Réduite.

.../...



... / ...

- Rajouter des accessoires de voirie tels que des bornes anti-stationnement et des garde corps.
- Effectuer un marquage et une signalisation verticale.
- Créer des places de parkings pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à **187 440,68 HT** se répartissant comme suit :

Etat DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)	100 000,00 €	(53%)
Commune	87 440,68 €	(47%)

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver l'opération et le plan de financement.

Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2334-32 à L 2334-39 ;

Considérant la nécessité d'améliorer l'accessibilité des édifices publics,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : d'**APPROUVER** le projet d'amélioration de l'accessibilité,

Article 2 : d'**ADOPTER** le plan de financement prévu ;

Article 3 : de **DONNER** tout pouvoir à Madame le Maire en vue de mener à bien cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC

